

[Français]

LE SAINT-LAURENT—LA POLLUTION PAR
LES HERBES MARINES

Question n° 595—M. Rock:

1. Est-ce que les herbes marines flottantes du secteur international du fleuve Saint-Laurent, du lac Saint-François et du lac Saint-Louis contribuent à la pollution de ces eaux?

2. Y avait-il des herbes marines flottantes pendant la grève de la Voie maritime entre le 21 juin et le 14 juillet et sinon, pourquoi?

3. Y avait-il d'épaisses couches d'herbes marines flottantes dans ces eaux dès la fin de la grève, y en a-t-il encore et pourquoi?

4. Est-ce que ces herbes épuisent l'oxygène et contribuent à la pollution lorsqu'elles se déposent au fond des lacs ou dans les baies et qu'elles se décomposent?

5. Est-ce que l'accumulation de ces herbes marines flottantes fait pousser des herbes marines dans les secteurs où il n'y en avait pas précédemment?

6. En se décomposant, ces herbes ont-elles contribué à répandre les algues dans ces eaux?

7. Est-ce que ces herbes augmentent les coliformes près des rives du lac Saint-Louis, du lac Saint-François et du secteur international du fleuve Saint-Laurent?

8. Est-ce que des ministères ou organismes fédéraux ont fait analyser ces eaux ou en ont évalué le degré de pollution et, dans l'affirmative, quels ont été les résultats depuis 1957?

9. Est-ce que la Commission mixte internationale, des ministères ou organismes fédéraux ont jamais étudié la possibilité que les herbes marines flottantes qui jonchent les eaux de la Voie maritime du Saint-Laurent soient causées par la turbulence créée par les hélices des gros navires lorsqu'ils empruntent certains chenaux de la Voie maritime du Saint-Laurent?

10. Est-ce que la Commission mixte internationale, des ministères ou organismes fédéraux ont jamais étudié la possibilité que ces herbes marines flottantes contribuent largement à la pollution de ces eaux et favorisent la croissance des algues?

11. Est-ce que des organismes fédéraux recueillent des données sur la qualité des eaux relevant de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et, dans l'affirmative, quels en sont les résultats?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Les plantes aquatiques croissent à la faveur d'une plus grande fertilité des eaux de surface. On peut donc dire qu'elles découlent de la pollution. Les herbes elles-mêmes peuvent être considérées comme des agents de pollution, puisqu'en se décomposant elles dépendent de l'oxygène contenue dans l'eau et dégagent des éléments nutritifs.

2. Les eaux du fleuve ont fait l'objet d'études avant et pendant la grève et il a été constaté, dans 31 zones depuis Kingston jusqu'à Cornwall, que la croissance des plantes aquatiques était normale pour ce temps de l'année.

3. Un tel état de choses n'a pas été observé au cours des études qui ont été faites sur la qualité de l'eau du secteur international.

[M. Forest.]

4. Oui.

5. C'est peu probable, car l'existence d'un substrat approprié est sans doute nécessaire à la croissance des plantes aquatiques.

6. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a remarqué aucun phénomène semblable au cours des levés qu'il a effectués pour le compte de la C.M.I., mais la chose pourrait réellement se produire.

7. Un tel phénomène n'a pas été observé, mais les substances nutritives que les plantes dégagent en se décomposant pourraient fort bien favoriser la reproduction des bactéries. Toutefois, les organismes pathogènes ne se reproduiront probablement pas, étant donné que les diverses températures du fleuve sont généralement inférieures aux températures idéales pour la reproduction de microbes pathogènes.

8. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources effectue des analyses de l'eau immédiatement en aval de la centrale électrique Robert R. Saunders à Cornwall. On recueille des échantillons tous les deux mois en vue d'en analyser les éléments chimiques, tant physiques qu'inorganiques. Les données recueillies depuis octobre 1967 révèlent une fertilité moyenne, qu'on juge attribuable en partie à l'inondation de terres arables par suite de l'endiguement du fleuve Saint-Laurent.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étudie la qualité des eaux du secteur international du fleuve Saint-Laurent depuis 1965, dans le cadre d'une enquête par la C.M.I. Des rapports préliminaires présentés par la Commission aux gouvernements du Canada et des États-Unis ont révélé que la qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent est généralement bonne, l'eau n'étant polluée que dans les environs où se déversent les déchets. Un rapport général sur les lacs Érié et Ontario et sur le secteur international du Saint-Laurent sera éventuellement présenté à la Commission mixte internationale par ses Conseils consultatifs sur la pollution des eaux. Après réception de ce rapport, la Commission tiendra des audiences publiques et présentera son rapport et ses propositions aux deux gouvernements.

9. Non.

10. Aucune étude officielle n'a été entreprise, bien qu'on sache que ces herbes favorisent probablement la pollution ainsi que la croissance d'algues. La qualité de l'eau n'est altérée sérieusement que dans les endroits où se déversent des déchets insuffisamment traités. Le problème que pose la trop grande quantité de plantes aquatiques, qui incommodent réellement et qui nuisent aux diverses utilisations de l'eau, résulte de l'enrichissement naturel et culturel de ces eaux, savoir l'addition de substances telles que l'azote et